

**Mairie
de
Ambérieux en
Dombes**



AIN

**Conseil municipal
Du 19 juin 2023 à 19h30**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Ambérieux en Dombes dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie d'Ambérieux en Dombes, sous la présidence de Mme Christine FORNÈS, Maire.

Convocation a été faite le 7 juin 2023

Membres en exercice	19
Présents	16
Votants	18
Pouvoirs	2

Présents : Christine FORNÈS, Pierre ROSET, Brigitte ROCHE, Alex COLOMB, Dominique FATOME, Marie-Noëlle JAY, Damien BOUHOUB, Christophe SELIG, Sylvie ROSIER, Agnès REBUT, Frank CORDIER, Christelle ABRAZIAN Guillaume FOUCAUT, Carole PROTIERE, Annelise MAZILLE, Christophe SAINT-CYR

Absents excusés : Mélanie PROST donne pouvoir à Frank CORDIER, Mathieu GUINET donne pouvoir à Agnès REBUT,

Absents : Vincent HOANG,

Secrétaire de séance : Christelle ABRAZIAN

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 15 mai 2023

Le procès-verbal du 15 mai dernier est approuvé à l'unanimité.

UNANIMITE

2. Finances

• Subventions

Madame le Maire rappelle la délibération du 12 avril dernier n°2023-04-015 concernant les subventions aux associations. Après vérification le conseil ne s'était pas prononcé sur l'octroi de subvention pour la sécurité routière et pour l'Académie de la Dombes. Il est proposé d'attribuer à ces deux associations 150€ chacune.

Sécurité routière	150 €
Académie de la Dombes	150 €
TOTAL	300€

UNANIMITE

- **Convention de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'achat des locaux professionnels situés 62 chemin du peuple. Il avait été fait appel à l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour porter cet achat.

A ce titre, l'EPF de l'Ain a été chargé de mener les négociations avec le propriétaire en vue de l'acquisition de locaux dans un ensemble immobilier « NENUPHARIA » situé 62, Chemin du Peuple, sis sur le territoire de la commune d'AMBERIEUX-EN-DOMBES et identifié au cadastre sous les références suivantes :

N° de Parcelle	Nature terrain	Lieudit	Superficie
AC 291	Bâti	Chemin du Peuple	2864 m ²
AC 295	Bâti	Chemin du Peuple	1203 m ²
AC 294	Nu	Chemin du Peuple	159 m ²
Superficie totale			4226 m²

L'ensemble immobilier est soumis au régime de la copropriété.

Les biens et droits immobiliers acquis sont les suivants :

- Lot n°21 : un local « 1 » de 40,20 m²
- Lot n°25 : un local « 2 » de 44,10 m²
- Lot n°22 : un local « 3-1 » de 66,10 m²
- Lot n°24 : un local « 3-2 » de 73,90 m²

Soit une surface totale : 224,30 m²

- Lot 110 : une place de stationnement portant le numéro 16
- Lot 111 : une place de stationnement portant le numéro 17
- Lot 112 : une place de stationnement portant le numéro 23
- Lot 113 : une place de stationnement portant le numéro 24
- Lot 114 : une place de stationnement portant le numéro 25
- Lot 115 : une place de stationnement portant le numéro 26
- Lot 116 : une place de stationnement portant le numéro 27
- Lot 117 : une place de stationnement portant le numéro 28

Le propriétaire a accepté de céder cet immeuble pour la somme de 2 000,00 € HT le mètre carré y compris stationnements, soit pour 224,30 m², un prix de 448 600,00 € ou 538 320,00 € TTC (frais de notaire et autres en sus).

Ainsi, et dans ce contexte, la convention de portage foncier entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, laquelle prévoit les modalités financières de portage, doit être signée entre les parties. Ladite convention dispose notamment que :

- La Commune s'engage à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins et sans condition à la fin du portage les biens en question.
- La Commune s'engage à rembourser à l'EPF de l'Ain la valeur du stock par annuités constantes sur 15 ans en cas d'accord du conseil d'administration de l'EPF de l'Ain.
- La première annuité sera versée à la date anniversaire de l'acte d'acquisition.
- La Commune s'engage au paiement à l'EPF de l'Ain, chaque année à la date anniversaire de la signature de l'acte d'acquisition, des frais de portage correspondant à 1,5 % HT l'an du capital restant dû,
- Ladite convention vaut promesse d'achat et de vente entre les parties.

En outre, les statuts de l'Etablissement prévoient la mise à disposition des biens acquis par l'Etablissement au profit de la Commune. Ladite convention dispose notamment que :

- L'EPF de l'Ain met à disposition de la Commune les biens, objet de ladite convention, laquelle s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien du tènement en question et devra en assumer les charges induites.
- La mise à disposition est faite à titre gratuit.

UNANIMITE

M CORDIER demande comment les locaux sont agencés. Actuellement ils sont sous la forme d'appartements. Mme le Maire précise que le cloisonnement a été décidé il y a neuf mois, si des travaux sont à réaliser la commune verra par la suite.

M BOUHOUB précise que la groupe de travail a une piste pour un médecin. Concernant les locaux, il serait intéressant d'organiser une visite.

M BOUHOUB indique que pour lui on ne prend pas de risque au regard du prix d'achat, les locaux pourraient éventuellement être utilisés par la mairie pour autre chose. En cas de revente, il peut y avoir aussi un risque sur la destination du bien, c'est pourquoi, il sera important de cadrer les conditions. Mme le Maire souligne que l'idée est de créer un vrai service public, à proximité des locaux il y a 24 appartements occupés par des personnes âgées une micro crèche ainsi qu'une cinquantaine de logements. Il y a un réel besoin sur la commune en professionnels de santé.

- **Convention avec l'agence d'ingénierie de l'Ain – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'aménagement du local des associations**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de local des associations dans l'ancien lavoir. L'étude de faisabilité a été rendue par l'agence d'ingénierie.

Madame le maire présente la convention proposée par l'agence d'ingénierie concernant l'aménagement du local des associations :

-Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux

Le montant de cette prestation de 33 jours est de 14 850€ HT soit 17 820€ TTC

UNANIMITE

Madame le maire précise que nous pouvons utiliser ou non les prestations, la convention est adaptable à nos besoins.

L'objectif est une livraison des travaux pour 2025, le temps de déposer les différentes demandes. La mairie a rencontré les deux associations pour évoquer les scénarios possibles.

3. Intercommunalité

- **Compte-rendu du conseil communautaire du 1^{er} juin 2023 (C. FORNÈS)**

Lors du dernier conseil communautaire, pour éviter les risques de « prise illégale d'intérêt », le conseil a désigné de nouveaux représentants dans certaines associations intercommunales.

Le conseil s'est également positionné sur les attributions de délégation de service public pour les crèches. Le marché avait été divisé en trois lots : le lot n°1 a été attribué à l'association Valhorizon pour la gestion des RAM et quatre crèches ; le lot n° 3 a été attribué à Léo Lagrange pour la gestion de la crèche de Fareins et le lot n°2 a été déclaré sans suite en raison de candidatures insatisfaisantes.

La maison France Service va accueillir une permanence d'assistance sociale de la CAF.

Le conseil a voté la subvention aux communes pour l'acquisition d'ouvrages, le montant est de 1€ par habitant. La subvention pour Ambérieux en Dombes sera de 1 806€. Notre commune utilise chaque année l'intégralité de cette subvention pour la bibliothèque.

Des subventions aux associations communales ont été versées pour mettre en œuvre des spectacles dans le cadre de la saison culturelle de la communauté de communes.

Deux gîtes ont été aménagés dans la maison éclusière de Parcieux

Le conseil a voté le renouvellement de la convention de partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire qui est en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques. Le nombre de nids détruit sur le territoire est en hausse.

La convention avec le service ADS qui instruit les différents dossiers d'urbanisme à la demande des communes a été modifiée suite à une hausse des demandes d'instruction. Ainsi, les tarifs ainsi que les modalités de calcul ont été revus.

Enfin dans le cadre de l'écologie, le siège de la CCDSV va connaître des travaux de rénovation énergétique et la communauté de communes a fait des demandes de subventions pour la gestion des biodéchets (composts collectifs, récupération des biodéchets des cantines scolaires,

M CORDIER indique qu'une vigilance devra être apportée concernant les composteurs car ceux-ci peuvent attirer des rats. Mme le Maire précise qu'il va être nécessaire de relancer une communication pour trouver un responsable pour la gestion du compost comme cela avait été évoqué en réunion publique, car la commune s'était positionnée pour bénéficier d'un compost partagé en 2023.

PREND ACTE

4. Personnel

- **Indemnité horaire pour travaux supplémentaires**

Madame le Maire indique que le conseil municipal en 2001 avait délibéré sur l'organisation du temps de travail dans la collectivité et avait instauré l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Sur demande de la Trésorerie, il est proposé au conseil municipal de préciser cette délibération, notamment en précisant les cadres d'emploi concernés.

Madame le Maire rappelle le principe selon lequel des heures supplémentaires peuvent être effectuées par les agents de la commune en cas de nécessité de service et sur demande du supérieur hiérarchique. Ces heures donnent lieu soit à l'octroi de repos compensateur soit à indemnisation selon la réglementation en vigueur.

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet, temps partiel appartenant aux catégories B et C ainsi qu'aux agent contractuels à temps complet, temps non complet et temps partiel de même niveau.

La délibération du 19 décembre 2001 concernera les cadres d'emplois bénéficiaires suivants de l'IHTS :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Fonctions
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif ppl 1 ^{er} classe Adjoint administratif ppl 2 ^{ème} classe Adjoint administratif	Gestionnaire urbanisme et comptabilité, Agent d'accueil et d'état civil
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique ppl 1 ^{ère} cl. Adjoint technique ppl 2 ^{ème} cl Adjoint technique	Responsable du service technique Agents technique polyvalent
	Agent de maitrise	Agent de maitrise	Responsable du service technique
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl 1 ^{ère} cl Adjoint d'animation ppl 2 ^{ème} cl Adjoint d'animation	Directeur du service EJ Animateur service EJ ATSEM
Sociale	ATSEM	ATSEM ppl 1 ^{ère} cl ATSEM ppl 2 ^{ème} cl	ATSEM

UNANIMITE

- **Recrutement d'apprentis pour la rentrée 2023/2024**

Madame le Maire présente au conseil municipal l'apprentissage.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale.

Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Par ailleurs, les collectivités territoriales n'étant pas assujetties au versement de la taxe d'apprentissage, elles prennent en charge une partie du coût de la formation de l'apprenti en CFA. Ce dispositif s'accompagne d'exonérations de charges patronales et de charges sociales.

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

Vu le décret n°2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu le décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis ;

Madame le Maire propose au conseil municipal de conclure les contrats suivants :

Service d'affectation	Diplôme préparé	Début de la formation
Enfance Jeunesse	CPJEPSS CAP SAPVER BAC PRO SAPAAT	Rentrée scolaire 2023
Enfance Jeunesse	BPEPS	Rentrée scolaire 2023

5. Enfance – Jeunesse

• **Compte-rendu du conseil d'école du 8 juin 2023 (D. FATOME)**

La dernière édition de la Gazette des Grenouilles s'est vendue à 150 exemplaires.

Un point a été fait sur les différentes actions menées, et la directrice d'école a souligné la difficulté de trouver certains transports ainsi que la hausse des tarifs de ceux-ci.

La mairie va reconduire l'action un fruit à la récré pour l'année scolaire 2023-2024 mais l'action aura lieu fin mai début juin.

L'école souhaite pouvoir remettre en place l'accueil des classes à la bibliothèque. Une réunion sera mise en place pour organiser cet accueil à la rentrée prochaine.

Du matériel et notamment du mobilier est demandé notamment pour la classe de petite section et la dixième classe. L'école souhaiterait également être équipés de vidéoprojecteur dans les classes de maternelle. En collaboration avec la FCPE, une réflexion sera menée pour ces achats.

Le conseil d'école a également évoqué le ménage en primaire qui depuis le départ de l'agent communal et l'arrêt du protocole covid n'est pas suffisant pour les enseignants. Il y a un passage par semaine pour les classes et les communs sont faits tous les jours. La mairie a pu constater que certaines salles de classe étaient sales du fait de papier au sol ou de stylos non ramassés.

Enfin, les effectifs des prochaines rentrées ont été évoqué, il y aurait 270 élèves à la rentrée de septembre 2023. Des logements vont être livrés en cours d'année et pour ouvrir une nouvelle classe, le seuil est à 280 élèves. En septembre 2024, 54 petites sections vont entrer à l'école et la directrice soupçonne une création possible de deux classes supplémentaires.

Mme PROTIERE demande à quoi sert l'argent de l'école « dotation sous des écoles ». Mme ABRAZIAN indique que c'est un reversement des adhésions du Sou des écoles à l'école. Mme le Maire précise que la commune a connaissance uniquement de ce qu'elle verse. La commune verse une subvention de 50€ par enfants pour l'achat de fournitures scolaires.

Mme PROTIERE précise que si l'école a un peu d'argent, elle pourrait peut-être participer aux achats.

Mme la Maire informe le conseil que la mairie travaille actuellement sur l'ouverture de la onzième classe et notamment sur la préparation des travaux qui devront être réalisés. Il va être nécessaire de travailler sur l'option de l'ouverture de deux classes simultanément, et de cogiter pour savoir ce que la mairie fait. En sachant qu'en 2024 c'est 54 PS, ils vont rester un certain temps à l'école. Les effectifs d'école ont des incidences sur les services municipaux : cantine, centre de loisirs, périscolaire et NAP.

6. Vie locale

• **Compte-rendu des commissions municipales**

Commission communication : travail sur le nouveau design du futur bulletin municipal ainsi que sur un projet de panneaux lumineux.

Commission nouveaux habitants : il s'agissait de la première réunion pour la prise de « contact » dans le groupe du travail et poser quelques idées. Des idées sont amenées également par le CME, il sera important de travailler avec eux.

CME : les enfants ont été accueillis par le conseil municipal de Sainte Olive pour présenter la « journée propre » qui aura lieu le 2 septembre après-midi. La commune de Sainte Olive a aidé les jeunes à trouver des partenaires. Les enfants du CME auront des entrées au Parc de Oiseaux.

Le CME a aussi l'idée de faire des galets décorés pour ensuite les faire voyager, ces galets seraient cachés.

Pour les nouveaux habitants, le CME souhaiterait faire une chasse au trésor dans la commune pour leur permettre de découvrir le village.

Enfin, en fin d'année le CME souhaite organiser un concours de maison décorées.

Commission travaux : un point a été fait sur les travaux en cours notamment le nouveau cimetière qui va être nettoyé des tas de gravats. Les travaux concernant le mur de l'ancien cimetière et le crépit de la façade de l'école sera effectué cet été.

Des devis sont en attente notamment pour finaliser le chiffrage de la RD66d, la rénovation de l'éclairage public en LED.

Aussi, les associations qui utilisent le futur local des associations ont été consultées sur le projet de réaménagement ; plusieurs propositions ont été reçues pour la signalétique de la bibliothèque et la commission travaille sur le remplacement de la chaudière de l'ancienne école primaire pour l'automne 2023.

Enfin, des membres de la commission travaux vont réaliser un état des lieux des trottoirs.

7. Questions diverses

• Jury d'assises

3 personnes âgées entre 23 et 70 ans ont été tirées au sort.

• Agenda

Mercredi 21 juin	14h00	Commission du personnel
Jeudi 22 juin		Don du sang à Villeneuve
	11h à 20h00	Portes ouvertes maison de Blandine
Vendredi 23 juin	11h à 20h	Portes ouvertes maison de Blandine
Dimanche 25 juin		Fête du village de l'UCA
Mardi 27 juin	17h00	AG ADMR
Jeudi 29 juin	20h00	Rencontre des professionnels de santé
Samedi 1 ^{er} juillet		Fête de l'école
Samedi 1 ^{er} juillet	11h00	AG SCME
	12h00	Repas des aînés CCAS
Lundi 3 juillet	18h00	COPIL service enfance jeunesse
Mardi 4 juillet	18h30	COPIL nouveaux arrivants
Mercredi 5 juillet	18h30	Commission finances
Jeudi 6 juillet	19h00	Commission vie locale
Mardi 11 juillet	20h30	Commission travaux
Vendredi 14 juillet		Repas du comité des fêtes et tir de feu d'artifice
Lundi 17 juillet	19h30	Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

La secrétaire de Séance
Christelle ABRAZIAN



Le Maire
Christine FORNÈS

